



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,  
Internationales et à la Coopération

DAREIC/18-767-358 du 29/01/2018

**PROGRAMME DE MOBILITE FRANCO-SUEDOIS « EDUCATION EUROPEENNE - UNE ANNEE EN FRANCE » ANNEE 2018-2019**

B.O n°44 du 21/12/2017 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=123935](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=123935)

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme AMEZIANE - Tel : 04 42 91 72 81 - [ce.dareic@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dareic@ac-aix-marseille.fr)

Le **programme franco-suédois « une année en France »** permet à des élèves suédois de première ou terminale d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français.

Ces élèves reçoivent des autorités de leur pays une allocation d'études qui couvre l'indemnité versée aux familles d'accueil ainsi que, pour partie, les frais de scolarité et d'internat.

Pour l'année 2018-2019, une vingtaine d'élèves suédois devraient être retenus pour participer au programme. La procédure de sélection des établissements français désirent accueillir un élève suédois a commencé. Ce programme de coopération entre l'Ambassade de France à Stockholm et le Ministère suédois de l'Education et des Sciences est coordonné en France par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

**Profil des établissements français éligibles :**

Tout **lycée d'enseignement général ou technologique**, qu'il soit **public ou privé**, peut poser sa candidature sous réserve de :

- Disposer d'un internat. Les frais d'internat ne doivent pas s'élever à plus de 1800 euros par an et, pour les lycées privés, les frais de scolarité ne doivent pas excéder 200 euros par an.
- Trouver une famille d'accueil qui hébergera l'élève durant les week-ends et les petites vacances

Vous trouverez ci-joint **une guide pour les établissements d'accueil** ainsi que le **dossier de candidature à remplir par les provideurs des lycées intéressés** et à retourner **avant le 19 février 2018** par courriel à la DAREIC, au rectorat, ainsi qu'au CIEP à l'adresse électronique suivante : [francosuedois@ciep.fr](mailto:francosuedois@ciep.fr).

Les candidatures seront alors transmises par le CIEP au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et au Conseil suédois pour l'enseignement supérieur à Stockholm et sélectionnées à partir de mi-avril 2018.

Vous trouverez également des informations sur le site internet du CIEP : <http://www.ciep.fr/mobilite/elevs-suedois> - Contact : [francosuedois@ciep.fr](mailto:francosuedois@ciep.fr).

PJ :

- Guide pour les établissements d'accueil
- Dossier de candidature

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Guide pour les établissements d'accueil  
Programme de mobilité franco-suédois

# Education européenne Une année en France

Année scolaire 2018-2019



Unlversltets- och  
högskolerådet



## Présentation

Le programme Une année en France existe depuis 1988 et permet chaque année à une vingtaine d'élèves suédois de séjourner dans un établissement scolaire français. Un tel séjour représente une expérience enrichissante pour tous : élèves, professeurs et familles d'accueil.

C'est un programme de coopération entre le ministère français de l'Éducation nationale (MEN), représenté en Suède par le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Stockholm et le ministère suédois de l'Éducation et des Sciences, l'agence nationale des établissements scolaires, l'association suédoise de professeurs de français (FLF), l'association suédoise des enseignants de langue vivante (LMS) et le Conseil national des universités et établissements d'enseignement supérieur (Universitets-och högskolerådet, UHR).

En France, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), opérateur du MEN, est responsable de la campagne de recrutement des candidatures des établissements en collaboration avec l'Ambassade de France et l'UHR.

En Suède, l'UHR est chargé de l'administration du programme à la demande du ministère suédois de l'Éducation et des Sciences. Il gère la sélection des candidats, l'information diffusée, et l'évaluation du programme.

L'Ambassade de France à Stockholm est chargée des relations avec lycées en France. Chaque établissement scolaire est responsable de l'enseignement et de l'hébergement de l'élève, en internat et en famille. Chaque proviseur prend toutes les décisions concernant l'élève pendant son séjour en France, cela en consultation avec l'Ambassade de France à Stockholm.

Au cours de cette année scolaire, l'élève est placé sous la tutelle de Madame Sophie Jouffreau, responsable du suivi des élèves suédois en France. Cette personne a l'autorisation d'exercer la responsabilité parentale qui n'incombe en aucun cas à la famille d'accueil. (Cf: coordonnées p 8).

Les élèves sélectionnés bénéficient d'une bourse individuelle de gouvernement suédois versée par l'organisme Centrala studiestödsnämnden



(CSN), couvrant une partie des frais de séjour en France. Cette bourse est composée de l'allocation d'études à laquelle tous les lycéens en Suède ont droit et d'une allocation complémentaire d'hébergement.

Les élèves ont tous souscrit une assurance venant compléter l'assurance scolaire dont ils bénéficient dans le cadre de leurs inscriptions dans l'établissement français. Une couverture sociale est également prévue pour les dépenses de santé : les élèves possèdent la carte européenne d'assurance maladie pour obtenir un remboursement en Suède. Ils peuvent ainsi consulter un médecin en France et être remboursés moyennant l'envoi des justificatifs en Suède.



## Trouver une famille d'accueil

Dans un premier temps, l'établissement d'accueil peut commencer par faire la promotion du programme directement dans les classes. La présentation peut se faire par les professeurs, et également par voie d'affichage au sein de l'établissement scolaire. Les élèves intéressés pourront ainsi en parler à leurs parents pour les motiver et obtenir leur accord. Le proviseur ou la personne en charge du dossier doit dans un second temps vérifier que la famille répond aux critères pour recevoir un jeune durant une année scolaire.

Le lycée peut aussi diffuser des informations sur ce programme auprès de l'association de parents d'élèves tout comme auprès d'autres organisations dans la ville. La publication d'une petite annonce de recherche de famille d'accueil dans la presse locale peut être envisageable.

Enfin c'est également par une réunion entre collègues au lycée que l'on

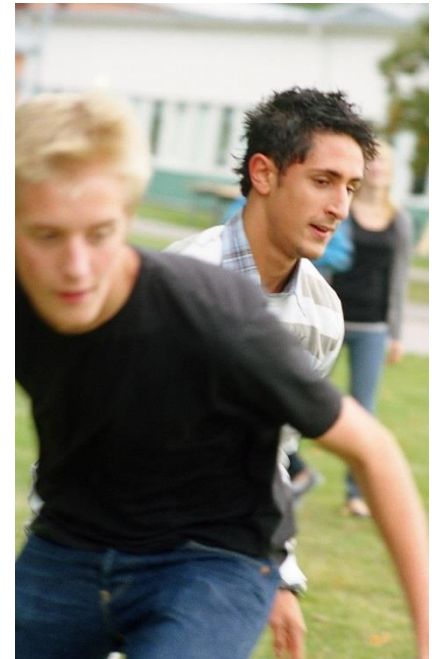
peut éventuellement recenser les familles et professeurs intéressés par cette expérience.

Il n'est pas obligatoire de trouver une famille par élève durant toute la durée du séjour. Plusieurs familles (deux à trois maximum) peuvent prendre le relais et se partager l'accueil du jeunes suédois en divisant l'année scolaire en deux semestres ou en trois trimestres. Cela permettra à l'élève de connaître différents milieux et traditions, de partager et d'échanger davantage.

Trouver une famille d'accueil demande parfois beaucoup de temps et d'efforts de la part du proviseur et de la personne responsable du dossier au sein de l'établissement. Il faut donc prévoir cette démarche dès l'avis de sélection de votre établissement communiqué par le CIEP.

## Choisir une famille d'accueil

Chaque famille d'accueil bénéficie d'un défraiement de 152 € par mois, compensant les dépenses engagées à l'occasion du séjour de l'élève à son domicile. L'élève lui versera cette somme à l'avance, c'est-à-dire au début de chaque mois. L'élève séjournera dans la famille d'accueil pendant les weekends et les vacances scolaires. Si l'élève veut passer ses vacances ailleurs, par exemple en retournant en Suède pendant quelques jours ou semaines, la famille sera tout de même rémunérée. En revanche, s'il décide de rester en France pendant toutes les périodes de vacances, il appartient à la famille de le loger et de le nourrir. Les familles d'accueil sont dans l'obligation de recevoir le défraiement mensuel précité.



Etre une bonne famille d'accueil, c'est d'abord:

- avoir au moins un adolescent dans la même tranche d'âge
- un intérêt pour connaître et faire connaître différentes cultures
- avoir la possibilité d'aller chercher le jeune élève à son arrivée à la gare/à l'aéroport quelques jours avant la rentrée
- avoir la possibilité de le loger dans une chambre individuelle ou bien dans la même chambre qu'un autre adolescent du même sexe
- avoir la possibilité de lui offrir un endroit calme pour étudier et aussi de la place pour mettre ses affaires et ses vêtements
- avoir la possibilité de servir tous les repas pendant son séjour et, si la famille s'absente pendant le week-end, veiller à ce qu'il y ait de la nourriture qu'il pourra préparer lui-même
- être prêt à le conduire à différentes activités
- avoir la volonté de bien l'intégrer dans la vie quotidienne de la famille
- lui faire visiter la région et le pays et lui faire connaître d'autres personnes



## Préparer l'arrivée au lycée

A son arrivée au lycée le/la jeune Suédois(e) se sent souvent un peu perdu(e). Pour faciliter son intégration, plusieurs actions sont possibles :

- expliquer aux élèves, avant les vacances scolaires, qu'il y aura un/une jeune Suédois(e) dans la classe à la rentrée
- demander s'il serait possible de former un petit groupe d'accueil dans cette classe (3-5 personnes) qui puissent assumer la responsabilité de faciliter son intégration (par exemple présentation aux autres élèves, tour de l'établissement, accompagnement, organisation d'une petite réunion de bienvenue)
- informer lors de la prérentrée tous les enseignants de la classe qu'il y a un nouvel élève non francophone
- offrir un cours de français supplémentaire au moins pendant la première partie du séjour

Le/la jeune Suédois(e) est informé(e) avant son départ que de grandes différences existent entre les systèmes scolaires français et suédois et qu'un effort d'adaptation est nécessaire pour vivre au mieux cette expérience. Pourtant, il faut bien prendre en considération les points suivants pour essayer d'anticiper tout éventuel comportement qui vous paraîtrait surprenant.

En Suède on tutoie le professeur et on peut discuter avec le professeur en classe (remettre son discours en question) – cela fait partie de la pédagogie pour obtenir des échanges intéressants en classe. On peut arriver parfois en retard sans que cela ait des conséquences graves, on travaille souvent en groupe sans la surveillance d'un professeur et on peut annoncer uniquement au professeur concerné que l'on sera absent pendant un cours (pour une visite médicale par exemple).

Il est important que le/la Suédois(e) puisse apporter quelque chose au lycée, aux professeurs et à ses camarades de classe partageant ainsi sa culture et remerciant les personnes qui l'ont accueilli(e).

## Contribuer à la vie de l'établissement

Cette année d'accueil d'un(e) jeune Suédois(e) se base sur un échange de connaissances et de cultures. Il est donc envisageable de demander les contributions suivantes au jeune suédois(e) que vous recevrez :

- assister l'enseignant dans la langue
- présenter la culture, l'histoire, la géographie, la politique etc. de la Suède
- organiser un repas ou un goûter suédois
- célébrer les fêtes suédoises
- préparer une présentation de sa région ou de la Suède dans une ou plusieurs classes
- présenter votre lycée lors de son retour dans son établissement d'origine pour amorcer un possible échange à l'avenir



En témoignage de cette expérience unique, nous terminons ce petit guide par un poème écrit par une jeune Suédoise, après ses premiers six mois à Boulogne-sur-Mer, il y a quelques années.

### Ceux-là

*Il y a ceux partent parce qu'ils en ont toujours eu envie  
et ceux qui se sont laissés guider*

*Il y a ceux qui partent parce qu'on les a convaincus d'y aller  
et ceux qui se sont efforcés de convaincre les autres jusqu'à  
les faire plier*

*Il y a ceux pour qui il n'était pas question de dire "non"  
et ceux qui se sont posé beaucoup de questions*

*Ceux qu'un parent a aiguillé, convaincu, poussé  
et ceux qui ont agi ainsi parce qu'ainsi ils en ont décidé*

*Il y a ceux qui fuient la routine et le laisser-aller  
et ceux qui vont simplement vers la nouveauté*

*Il y a ceux qui se disent: Pourquoi pas moi?  
et ceux qui pensent: Cette fois, c'est à moi*

*il y a ceux qui partent pour faire plaisir à leurs parents  
et ceux qui le font plutôt pour les apostropher*

*il y a ceux qui pensent sacrifier une année  
et ceux qui pensent plutôt la bonifier*

*Il y a ceux pour qui l'idée de partir un an est plutôt marrante  
et ceux pour qui elle est presque angoissante*

*Il y a ceux qui se décident sur un coup de tête  
et ceux qui ont mûri leur projet*

*Il y a ceux qui partent sans jamais en parler  
et ceux qui sans cesse abordent le sujet*

*Il y a ceux qui se moquent de ce qui se dit autour d'eux  
et ceux que le doute habite et fait vaciller*

*Il y a ceux pour qui partir est facile et  
ceux pour qui c'est plus compliqué*

*Il y a ceux pour qui le départ est un arrachement  
et ceux pour qui c'est une épine qu'ils s'ôtent du pied*

*Il y a ceux qui s'en vont en pensant ici tout laisser  
et ceux qui, là bas, espèrent tout retrouver*

*Il y a ceux qui nous quittent en pleurant, presque en tout regrettant  
et ceux qui le font en chantant, tout tranquilles et décontractés*

*Il y a ceux qui partent en rêvant aux possibles et probables  
et ceux qui laissent venir, doucement, sans jamais rien imaginer  
ni préparer*

*Et puis, il y a ceux qui ne partent pas*

## Contacts

Nous vous remercions pour votre engagement dans ce programme franco-suédois et nous sommes à votre disposition pour vous assister pour toute question relative à l'intégration du/de la jeune suédois(e) en France.



**SUEDE** Madame **Marianella Mata**  
Universitets- och högskolerådet  
Box 45093  
104 30 Stockholm  
Suède  
  
+46 (0)10 470 03 87  
mella.mata@uhr.se

Madame **Orlane Valentin**

Attachée de coopération pour le français

Ambassade de France en Suède / Institut français de Suède  
Kommendörsgatan 13  
Box 5296 SE-102 46 Stockholm  
+46 (0)8-45 95 385

[www.ambafrance-se.org](http://www.ambafrance-se.org)

[www.institutfrancais-suede.com](http://www.institutfrancais-suede.com)

**FRANCE** Madame **Sophie Jouffreau**  
responsable pour les élèves en France  
+33 (0)6 78 23 31 82  
[Jouffreau.sophie@gmail.com](mailto:Jouffreau.sophie@gmail.com)

Service des assistants de langue et de la mobilité  
Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1 avenue Léon-Journault  
92 318 Sèvres cedex  
France

+33 (0)1 45 07 60 45  
francosuedois@ciep.fr



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
**Centre international d'études pédagogiques**  
Service des assistants de langue et de la mobilité  
1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex  
Site : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr) Mél. : [francosuedois@ciep.fr](mailto:francosuedois@ciep.fr)

**PROGRAMME FRANCO-SUEDOIS**  
**« Education européenne – Une année en France »**

**Année scolaire 2018-2019**

**Formulaire à remplir par la direction de l'établissement  
et à retourner au CIEP ([francosuedois@ciep.fr](mailto:francosuedois@ciep.fr)) et au DAREIC de votre académie avant  
le lundi 19 février 2018**

La mise en œuvre administrative du programme franco-suédois "Education européenne - Une année en France" a été confiée au CIEP depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Ce programme est conduit par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Stockholm, en liaison avec le Conseil suédois pour l'enseignement supérieur. Il permet à de jeunes Suédoises et Suédois d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves.

Ces élèves reçoivent des autorités compétentes de leur pays une allocation d'études qui les aide à couvrir pour partie les frais de scolarité et d'internat et à assurer l'indemnisation (fixée à 152 € mensuels sur 10 mois) des familles d'accueil françaises.

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, qu'il soit public ou privé, peut poser sa candidature sous réserve des conditions suivantes : disposer d'un internat et être en mesure de confier l'élève à une famille d'accueil qui l'hébergera durant les week-ends et les petites vacances. **Les frais d'internat ne doivent pas s'élever à plus de 1800 euros par an, et pour les lycées privés, les frais de scolarité ne doivent pas excéder 200 euros par an.**

Les établissements qui ont déjà participé au programme "Education européenne" doivent faire connaître leur souhait de renouveler leur participation en 2018-2019. Les autres établissements candidats, sont invités à préciser s'ils ont déjà des contacts ou un partenariat avec un établissement suédois.



## **ETABLISSEMENT**

**Académie :**

**Nom de l'établissement :**

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : +33

Fax : +33

**Adresse électronique de l'établissement :** \_\_\_\_\_

**Chef d'établissement**

Nom : Prénom :

**Adresse électronique du chef d'établissement :** \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves dans l'établissement :

## **PERSONNE CONTACT**

**Personne chargée d'assurer l'accueil et du suivi du séjour de l'élève** (arrivée, hébergement provisoire, liaison avec la famille d'accueil) :

Nom : Prénom :

Téléphone : +33 Téléphone portable : +33

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

## **INTERNAT**

Garçons  Filles  Mixte

Nombre de lits par dortoir :

Périodes d'ouverture de l'internat :

**Régime de sortie des internes**

- Le soir :
- Le mercredi :
- Le samedi :

## **FRAIS**

**Montant approximatif des frais globaux pour une année scolaire**

- Internat :
- Frais de scolarité :

**Assurances** (préciser) :

**Divers :**

## **DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

### **Classes du second cycle**

- Nombre et types de secondes :
- Nombre et types de premières :
- Nombre et types de terminales :
- Autres :

### **Options**

- Options obligatoires :
- Options facultatives :

### **Clubs, activités parascolaires et sportives**

**Attentes de l'établissement (équipe administrative et pédagogique, élèves, etc.) dans cette démarche d'accueil d'un élève suédois**

### **Autres indications utiles**

- situation géographique :
- environnement culturel (théâtres, cinémas, musées, etc.) :
- adresse du site Internet de l'établissement : \_\_\_\_\_

### **Remarques/Observations**

<p><b>Les établissements sélectionnés seront contactés par l'Ambassade de France en Suède à partir de mi-avril 2018.</b></p>
--